

L'organisation familiale au prisme des « (ré)arrangements » de famille

La notion d'« arrangement » a été popularisée par différents travaux, dont la sociologie pragmatique (Boltanski & Thévenot, 2014) et la sociologie goffmanienne. Au sein du premier courant, les « arrangements » désignent des dispositifs sociaux visant à réduire les tensions soulevées par des épreuves singulières, comme l'avortement (Boltanski, 2004) ; pour Erving Goffman l'« arrangement » entre les sexes renvoie à l'agencement matériel et symbolique des rapports entre hommes et femmes (Goffman, 1977). Au-delà de ses usages sociologiques, le terme d'« arrangement » circule également en anthropologie (Nachi, 2007, Scott, 2013), en sciences de gestion (Le Texier, 2013) ou encore au sein de l'économie dite institutionnelle (Boyer, 2015, Chavance, 2018). Dans ces perspectives, l'« arrangement » renvoie presque toujours à des réalités historiques et macrosociales, préexistant aux acteur·ice·s sociaux/les.

L'usage du terme d'« arrangement » que propose une sociologie de la famille attentive aux manifestations de la domination et à l'intersection des rapports sociaux de sexe, de classe et de race, contraste donc avec les précédents (Bessière, 2022). Notion popularisée par l'anthropologie de la parenté (Weber, 2013), les « arrangements » désignent, dans ce cadre microsociologique, la « production plus ou moins formalisée d'un consensus » (Bessière, 2022, p. 30) entre membres apparentés, dont les intérêts sont éventuellement divergents du fait de leur inscription dans des rapports de pouvoir locaux et, plus largement, de domination. Les « arrangements de famille », saisissables par le recours à l'ethnographie ou la monographie, décrivent tant des processus – de fabrique des dits arrangements –, variables d'un groupe apparenté à l'autre, que les résultats temporairement stabilisés de ces processus. Ils portent du reste sur divers aspects de l'organisation familiale : la répartition des rôles, domestiques et économiques, entre les un·e·s et les autres, telle qu'elle a notamment cours dans la gestion collective de « causes communes » (Gojard, Gramain & Weber, 2003 ; Landour, 2019) – l'arrangement portant alors sur « qui fait quoi, comment et pour qui ? » ; la transmission d'un patrimoine symbolique (Pagis, 2011) ou économique (Bessière et Gollac, 2017 ; 2022) – l'arrangement portant alors sur « qui hérite, comment et de quoi ? ».

La notion « d'arrangement » en côtoie d'autres, associées aux mêmes objets d'étude – la répartition des rôles familiaux et la transmission familiale d'un héritage. Cette journée d'étude à vocation à discuter le choix de ces concepts – du cadre théorique et des méthodes empiriques associées, de ce qu'ils permettent de dire ou non sur l'organisation des familles contemporaines. Nous en avons retenu trois – ceux de « négociation », de « configuration » et de « bifurcation » – mais la liste pourrait être étendue.

La fabrique d'un consensus en matière de répartition des rôles familiaux a ainsi pu être pensée à l'aune du concept de « négociation », qui s'est durablement imposé en économie (Becker, 1991 [1981]) et en sociologie de la famille. La « trame de la vie conjugale » (Kaufmann, 1991) serait fait de micro-interactions quotidiennes, au cours desquels les membres du couple « négocient » leurs rôles respectifs, en matière de partage domestiques ou d'éducation des enfants. Plus largement, le paradigme de la « négociation » renvoie à celui de la « famille relationnelle » (De Singly, 2014 [1993], 2016 [1996], Beck 1995 [1990], Giddens, 2004 [1992]), où les rôles familiaux, désenclavés du carcan de la famille traditionnelle, seraient réinventés. La notion d'« arrangement », à rebours de celle de « négociation », insisterait sur les rapports de domination qui traversent les groupes apparentés, impliquerait d'autres individus apparentés que les seul·e·s membres du couple et vaudrait pour une temporalité plus longue que celle des micro-interactions du quotidien (Bessière, 2022).

Emprunté à la sociologie de Norbert Elias ([1970], 1981), le concept de « configuration familiale » (Lahire, 2006, 2019) permet de rendre compte de cas atypiques de réussite (Lahire, 2004) ou d'échec scolaire (Panabière, 2010), et plus largement, des variations de l'incorporation du capital scolaire au sein de familles partageant des positions analogues au sein de l'espace social. Attentive à la place qu'occupent les individus au sein du réseau d'interdépendance formé par le groupe apparenté (par exemple à leur position dans la fratrie), l'approche en termes de « configuration », comme celle en termes d'« arrangement », rompt avec une vision mécaniste de l'héritage pour montrer comment la transmission du capital s'opère ou non au

quotidien. La notion de « configuration » semble néanmoins décrire un état de fait – un état des relations familiales – là où celle d’ « arrangement » insiste davantage sur le caractère instable et fabriqué de ces relations. La distinction entre les deux notions n’est cependant pas toujours claire. Les « arrangements » opéreraient sur fond de « configurations familiales » préexistantes, plusieurs auteur·ice·s usant ainsi des deux notions (Weber, 2010, Eideliman, 2009, Blum, 2017, Béliard, 2019).

Enfin, le concept de « bifurcation » est employé pour décrire les réajustements de trajectoires individuelles et familiales faisant suite à des « événements » biographiques (Bessin, Bidart et Grossetti, 2009). Comme la notion « d’arrangement », il va de pair avec l’étude simultanée de différentes temporalités – courtes et longues. Son usage est, de même, associé à une réflexion sur le caractère plus ou moins déterminé des réajustements familiaux et à la place à accorder à l’évènement dans l’analyse sociologique.

Cette journée d’étude vise à confronter et faire dialoguer ces notions ainsi que les travaux, ayant recours ou non à la notion « d’arrangement », mais portant sur les enjeux dont elle traite : la répartition des rôles familiaux, ordinaire ou survenant à la suite de bouleversements biographiques (divorce, décès, survenue d’une maladie, arrivée d’un enfant, chômage, etc.), ou la transmission d’un patrimoine, culturel ou économique. Il s’agit, par cette confrontation, de discuter des avantages et inconvénients du concept d’ « arrangement » de famille relativement à d’autres, de discuter des enjeux et problèmes que soulève cette notion – sans toujours les résoudre – et, ce faisant, de faire apparaître des manières différenciées de penser et d’étudier l’organisation familiale en sociologie.

Axe 1 : Les bouleversements biographiques : observer au plus près les (ré)organisations familiales

Un premier axe s’intéressera aux moments de réorganisation familiale : comment décrire ces moments de réorganisation associés à des bouleversements biographiques (divorce, naissance d’un enfant, décès d’un proche, survenue d’une maladie, etc.) ? Cet axe invite à se pencher sur des études de cas concrètes, tirées de terrains variés, permettant d’identifier différentes étapes conduisant à la mise en place d’une nouvelle organisation familiale. À chacune de ces étapes, il s’agira de se demander quel·le·s sont les membres apparenté·e·s concerné·e·s par sa mise en place, les « problèmes » et « solutions » qu’ils et elles présentent comme légitimes, l’ensemble des décisions finalement prises et les pratiques associées à ces décisions. D’un point de vue épistémologique, cet axe suggère de répertorier les outils ou configurations de terrain ayant permis aux chercheur·ses d’identifier ces moments de (ré)organisations familiales et de dévoiler les coulisses de ce processus.

Axe 2 : Étudier les formes socialement différenciées du conflit

Le terme d’ « arrangement » propose d’éclairer « la production sociale d’un consensus, même fragile et provisoire, entre des personnes apparentées » (Bessière, 2022, p. 45) et pose partant la question suivante : « où s’arrête l’accord, où commence le conflit ? » au sein des groupes apparentés. Un troisième axe propose ainsi de s’intéresser aux formes socialement situées des conflits familiaux et de leurs effets sur l’organisation familiale. Les formes prises par le conflit dépendent des manières dont les membres d’un même groupe apparenté ont été socialisé·e·s au conflit et à sa gestion. Il s’agira ici de se pencher sur différents cas de conflits, allant de la dispute ordinaire au conflit judiciairisé, par exemple dans les cas de séparations conjugales, en réfléchissant aux outils dont dispose la/le sociologue pour repérer, identifier et qualifier ces conflits, qui prennent parfois la forme de tensions plus ou moins facilement objectivables.

Axe 3 : La place des intervenant·e·s extérieur·e·s au sein des (ré)organisations familiales

Un troisième axe porte sur la place qu’occupent les intervenant·e·s extérieur·e·s dans les (ré)organisations familiales. Plutôt que d’identifier des normes de parentalité, propres à des groupes professionnels, il s’agit de montrer, à partir d’études de cas, comment des acteur·ice·s (« psy », avocat·e, «

nounou », instituteur·ice, etc.) interviennent concrètement sur l'organisation familiale et contribuent aux arrangements de familles – voire, parfois, deviennent des membres à part entière de la configuration familiale, comme certain·e·s instituteur·ice·s (Lahire, 2004, 2019), ou de la maisonnée (Gojard, Gramain & Weber, 2003). Ces interventions peuvent prendre différentes formes : prise en charge d'une partie du travail domestique (Ibos, 2012, Avril, 2014) ; médiation entre les individus ; défense des intérêts des un·e·s et des autres (Serre, 2009, Le Collectif 11, 2013), etc. Ces intervenant·e·s, s'ils et elles participent aux arrangements de familles selon des logiques professionnelles caractéristiques, voient cette participation encadrée par les membres du groupe apparenté. Ces dernier·e·s sélectionnent les intervenant·e·s ; s'approprient, détournent et instrumentalisent leur savoirs professionnels ; résistent à leur intrusion – tout cela en fonction de leurs caractéristiques et trajectoires sociales.

Axe 4 : Identifier des perdant·e·s et des gagnant·e·s de l'organisation familiale. Le/la sociologue « pris·e » dans les arrangements de famille.

Un dernier axe, réflexif, tient à l'identification par le/la sociologue de perdant·e·s ou de gagnant·e·s au sein des (ré)organisations familiales. Cela suppose d'abord de revenir sur la position occupée le temps de l'enquête – dans quel(s) camp(s) le/la chercheur·se s'est-il positionné·e ? A-t-il/elle pris part, bon gré mal gré, aux « arrangements » de familles ? La démarche invite en outre à identifier qui sont les gagnant·e·s et perdant·e·s des (ré)organisations, désigné·e·s comme tel·le·s par les membres du groupe apparenté, avant d'opposer ou non à ces lectures de la situation l'objectivation sociologique. Sur ce point, de quels critères disposent le chercheur·se pour déterminer les gains et les pertes des un·e·s et des autres lors des (ré)organisations familiales ?

Consignes

Les intervenant·e·s sont invité·e·s à inscrire leurs propositions dans un ou plusieurs des axes proposés. Les propositions ne doivent pas excéder une page et sont à envoyer pour **le 7 mai 2023 au plus tard à l'adresse mail suivante : je.arrangements@gmail.com**. Un retour sera adressé aux personnes ayant proposé une communication avant fin mai 2023. Les textes des communications retenues seront à envoyer aux organisateur·rice·s (je.arrangements@gmail.com) et aux discutant·e·s des différentes sessions constituées **avant le 30 septembre 2023**.

Comité d'organisation :

Eloi Dibon (IRISSO)

Alice Feyeux (IRISSO)

Hélène Malarmey (IRISSO)

Comité scientifique

Aude Béliard (CERMES3, Université de Paris)

Céline Bessière (IRISSO)

Jennifer Bidet (Cerlis, Université Paris Cité)

Jean Hugues Déchaux (Centre Max Weber, Lyon 2)

Sibylle Gollac (CSU-CRESSPA)

Julie Landour (IRISSO)

Marie-Clémence Le Pape (Centre Max Weber, Lyon 2)

Julie Minoc (Laboratoire Printemps)

Ariane Pailhé (INED)

Anne Unterreiner (CNAF).

Florence Weber (Centre Maurice Halbwachs)

Bibliographie :

AVRIL Christelle (2014), *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*, Paris, La Dispute, coll. Corps santé société, 288 p.

BECK Ulrich (1995 [1990]), *The Normal Chaos of Love*, Cambridge, Polity Press.

BECKER Gary, (1991 [1981]) *A Treatise on the Family*, Cambridge, MA, Harvard University Press.

BESSIERE Céline (2022), « Les arrangements de famille », *Archives de Philosophie*, vol. 85, no. 4, pp. 29-49.

BESSIERE Céline et GOLLAC Sibylle (2022), *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, La Découverte.

BESSIERE Céline et GOLLAC Sibylle (2017), « Un entre-soi de possédant·e·s. Le genre des arrangements patrimoniaux dans les études notariales et cabinets d'avocat·e·s », *Sociétés contemporaines*, vol. 108, no. 4, pp. 69-95.

BOYER Robert (2015), *Économie politique des capitalismes. Théorie de la régulation des crises*, La Découverte.

BOLTANSKI Luc (2004), *La condition fœtale : une sociologie de l'engendrement et de l'avortement* Paris, Gallimard, 420 pages.

BOLTANSKI Luc et THEVENOT Laurent (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 576 p.

CHAVANCE Bernard (2018), *L'économie institutionnelle*, La Découverte.

DE SINGLY François, (2014 [1993]) *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan, collection « 128 » ;

DE SINGLY François (2016 [1996]). *Le soi, le couple et la famille*. Paris, Armand Colin.

GIDDENS Anthony (2004 [1992]), *La transformation de l'intimité. Sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes*, traduit de l'anglais par Jean Mouchard, Paris, La Rouergue/Chambon, 265 p.

GOFFMAN Erving (2002), *L'arrangement des sexes*, La Dispute, coll. « Genre du monde », Paris, 115 p.

GOJARD, Séverine, GRAMAIN Agnès , et WEBER Florence (2003), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, La Découverte.

GROSSETTI, Michel, BESSIN Marc et BIDART Claire (2009), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, La Découverte.

IBOS Caroline (2012), *Qui gardera nos enfants ? Les nounous et les mères : une enquête de Caroline Ibos*, Paris, Flammarion.

KAUFMANN Jean-Claude (1992), *La Trame conjugale. Analyse du couple par son linge*. Nathan, Collection « Essais et recherches », 216 p.

Le Collectif Onze (2013), *Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales*, Éditions Odile Jacob, 309 p.

LAHIRE Bernard (2004), *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte, 777 p.

LAHIRE Bernard (2019), *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*, Paris, Seuil, 1232 p.

LANDOUR Julie (2019), *Sociologie des Mompreneurs. Entreprendre pour concilier travail et famille ?*, Presses universitaires du Septentrion, 184 p.

LE TEXIER Thibault (2013), « De l'« arrangement » à l'« organisation » : essai sur les dispositifs de gestion », *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, vol. 111, no. 1, pp. 60-74.

NACHI Mohamed (2007), « LE tanfil ou la surrogation : éléments pour une réflexion sur le statut des actes surrogatoires », *Revue du MAUSS*, vol. 29, no. 1, pp. 528-554.

PAGIS Julie (2011), « Incidences biographiques du militantisme en Mai 68 », *Sociétés contemporaines*, vol. 84, no. 4, pp. 25-51.

SCOTT, James C. (2013), « Éthique de subsistance » dans D. Fassin et S. Lézé (dir.), *La question morale. Une anthologie critique*, Paris, PUF, p.317-329.

SERRE Delphine (2009), *Les coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Raison d'Agir, Paris

WEBER Florence (2010), « Les rapports familiaux reconfigurés par la dépendance », *Regards croisés sur l'économie*, 2010/1 (n° 7), p. 139-151.

WEBER Florence (2013), *Penser la parenté aujourd'hui. La force du quotidien*. Éditions Rue d'Ulm, « Sciences sociales ».